

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION EN LIGNE AU PARTI DES PEUPLES AFRICAINS - CÔTE D'IVOIRE (PPA-CI)

1. IDENTITE DU PARTI

Le **Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire (PPA-CI)** est un parti politique panafricaniste et socialiste démocratique, engagé pour la souveraineté, la justice et la démocratie. Son siège est situé à Abidjan.

2. QUI PEUT ADHERER ?

Toute personne, ivoirienne ou non, partageant les valeurs du PPA-CI et acceptant ses principes peut adhérer. L'adhésion est validée après acceptation de la demande et l'obtention d'une carte de membre.

3. DROITS DES MEMBRES

Les adhérents bénéficient de :

- La liberté d'expression et de participation aux débats internes.
- L'accès aux formations politiques et aux activités du Parti.
- La possibilité de participer aux instances locales et nationales du PPA-CI.

4. OBLIGATIONS DES MEMBRES

Chaque membre s'engage à :

- Respecter les textes fondamentaux (Statuts et Règlement intérieur).
- Participer activement à la vie du Parti en rejoignant une structure locale.
- S'acquitter de ses cotisations.
- Promouvoir les idéaux du Parti et défendre la souveraineté nationale.
- Ne pas adhérer simultanément à un autre parti politique en Côte d'Ivoire.

5. DISCIPLINE ET SANCTIONS

Les membres doivent respecter la ligne du Parti et s'abstenir de tout acte nuisant à son unité. En cas de faute (non-respect des règles, actes contraires aux valeurs du Parti), des sanctions disciplinaires peuvent être prises.

6. PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

Un membre peut perdre son adhésion en cas de :

- Démission volontaire.
- Adhésion à un autre parti politique.
- Décision d'exclusion pour manquement aux règles du PPA-CI.

7. FONCTIONNEMENT DU PARTI

Le PPA-CI est structuré autour de divers organes décisionnels et exécutifs, incluant :

- **Le Congrès**, instance suprême définissant les orientations du Parti.

- **Le Président du Parti**, garant de la ligne politique.
- **Le Comité Central**, organe de gestion des affaires courantes.
- **Les structures locales**, permettant aux membres de s'impliquer dans l'action politique.

8. MODALITES D'ADHESION

L'adhésion au PPA-CI se fait via :

- Un formulaire en ligne ou en physique.
- Le paiement des frais d'adhésion et de cotisations.
- La réception d'une carte de membre.

En validant votre adhésion, vous vous engagez à vous procurer les Statuts du Parti, à vous y conformer. Vous reconnaissez, par ailleurs, avoir pris connaissance des Conditions Générales du Parti et vous vous engagez à les respecter.

Rejoignez le PPA-CI et contribuez à la construction d'une Côte d'Ivoire et d'une Afrique souveraine et démocratique !

